

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Motion Pierre Dessemontet et consorts - Pour une aide cantonale généralisée au développement du chauffage à distance à base énergétique renouvelable.

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le vendredi 14 février 2020 à la Salle Romane, Rue Cité-Devant 13 à Lausanne, pour traiter de cet objet.

Elle était composée de M. Jean-Luc Chollet (président et rapporteur), de Mmes les députées Céline Baux, Dominique-Ella Christin, Anne-Laure Métraux-Botteron, Carole Schelker, et de MM. les députés Pierre Dessemontet, Hugues Gander, Guy Gaudard, Olivier Gfeller, Etienne Räss, Pierre-André Romanens.

Mme la conseillère d'Etat Béatrice Métraux, cheffe ad interim du Département du territoire et de l'environnement (DTE), a également assisté à la séance accompagnée de M. François Vuille, chef de la Direction de l'énergie (DIREN).

Mme Candice d'Anselme, secrétaire de la commission, a tenu les notes de séances et rédigé le projet de rapport. Qu'elle en soit vivement remerciée.

2. POSITION DU MOTIONNAIRE

A titre liminaire, le motionnaire déclare ses intérêts en tant que municipal à Yverdon-les-Bains en charge du service des énergies qui est lui-même actif dans le développement des chauffages à distance à base renouvelable.

Depuis la votation de la stratégie énergétique 2050, la Suisse s'engage dans une transition énergétique qui pousse à abandonner les énergies fossiles. L'un des domaines dans lequel les transformations à effectuer auront le moins d'impact sur les habitudes des consommateurs est celui du chauffage, qui est actuellement un gros émetteur de CO₂. Or, les différentes études de faisabilité et les preuves de concept sont extrêmement onéreuses à mettre en place et représentent un risque économique pour les acteurs. Il donne l'exemple de projets à Yverdon-les-Bains qui étudient l'exploitation de la géothermie de petite et moyenne profondeur et qui sont évalués à plus de 10 millions de francs sans garantie de résultat. Ainsi, il est à craindre que les collectivités locales ne prennent pas un tel risque financier.

Ainsi, la motion propose que le Canton joue un rôle d'accélérateur par le biais de trois actions :

- L'établissement d'une planification cantonale recensant les sources potentielles d'énergies renouvelables exploitables pour les chauffages à distance (e.g. la géothermie de faible et moyenne profondeur, les sources d'énergie à basse enthalpie comme les lacs, les rejets de chaleur des STEP, le bois-énergie) ;
- L'établissement d'une planification cantonale recensant les aires territoriales abritant une clientèle potentielle suffisante ;

- La constitution, par exemple, d'un fonds de garantie assurant les communes et/ou les sociétés publiques contre le risque économique de résultats négatifs suite à des études poussées.

3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Pour la cheffe ad interim du DTE, les propositions du motionnaire sont intéressantes et vont dans le sens des travaux engagés par le Département. En effet, le DTE publie d'ores et déjà dans son guichet cartographique la carte des zones favorables au chauffage à distance, le cadastre de géothermie basse température et de géothermie profonde, puis des documents stratégiques sur les potentielles autres ressources renouvelables. Les projets de géothermie profonde qui représentent des investissements importants et une prise de risque élevée peuvent bénéficier de subventions substantielles de la Confédération à hauteur de 60% des coûts à chaque étape du projet. De surcroît, le Canton soutient des études de faisabilité de création et d'extension de chauffage à distance grâce à la mesure M18 du programme bâtiment, puis subventionne les coûts de raccordement à des réseaux existants de chauffage à distance à base renouvelable grâce à la mesure M07 de ce programme.

En complément, la conseillère d'Etat suggère aux commissaires d'élargir le spectre de la motion en demandant dans quelle mesure l'Etat pourrait accompagner le transfert des réseaux de gaz vers des réseaux de chauffage à distance.

4. DISCUSSION GENERALE

Un député souligne que bien que jouissant d'une bonne réputation, le chauffage à distance n'est pas nécessairement intéressant, sa rentabilité n'étant pas assurée en dessous d'une masse critique de consommateurs. Il rend aussi attentif à la question de la durée de vie des réseaux de chauffage à distance qui est pour le moment inconnue. De plus, le député n'est pas certain que ce type de projet soit parfaitement consensuel et, à ce sujet, il donne l'exemple du projet Métamorphose qui va recourir à la géothermie et qui entend lier les nouveaux habitants à ce mode de production de chaleur alors que ceux-ci n'y sont peut-être pas favorables pour des questions de coût.

Un député constate dans le cadre d'un projet qu'il développe que des acteurs privés peuvent facilement renoncer à mettre en place un réseau de chauffage à distance pour des raisons de coûts. A ce titre, afin que le Canton puisse jouer un rôle de facilitateur, la présente motion attire sa sympathie même s'il relève le risque que le Canton ne finisse par se substituer à des acteurs privés en mesure d'investir eux-mêmes les montants requis. La troisième demande de la motion est donc sujette à réflexion.

Le président se pose des questions de forme quant à cet objet et se demande si les requêtes de la motion ne devraient pas plutôt être posées sous la forme d'un postulat. Un député a de la sympathie pour la motion mais partage l'avis de son préopinant et serait favorable à la transformation en postulat pour que le Conseil d'Etat apporte des réponses nouvelles, notamment vis-à-vis des risques encourus.

Une députée abonde dans les propos de ses préopinants et mentionne également les coûts de raccordement aux réseaux existants de chauffage à distance qui freinent les privés. Elle souhaiterait que cette question de l'accessibilité des coûts de raccordement soit intégrée dans une réponse à un postulat. Pour répondre à une de ses interrogations, un député explique que ces installations de chauffage nécessitent un remplacement ponctuel lorsque les demandes en chauffage sont faibles pour des questions de maintenance et de bon fonctionnement.

Une députée se dit sensible aux questions soulevées par la motion mais rappelle que plusieurs mesures de planification ont d'ores et déjà été mises en œuvre avec la loi sur les ressources naturelles du sous-sol (e.g. cartes sur le portail Geoplanète et obligation de transmettre les informations liées à des projets de forage au Canton), la forme du postulat lui semble donc plus adéquate.

Un député estime que le mécanisme proposé par la motion est intéressant dans cette phase de transition énergétique afin de permettre à des communes, notamment les petites, d'y participer.

Le chef de la DIREN demande des précisions quant à la nature du risque que la motion identifie. Pour le motionnaire, la prise de risque est avant tout technologique avec le financement de projets (études, infrastructures) qui peuvent donner lieu à des résultats négatifs en ne trouvant pas de sources d'énergie suffisante. Mais il y a aussi une prise de risque quant à la variabilité des prix de la denrée, comme ce fut par exemple le cas avec les fluctuations des prix du bois.

Compte tenu des observations de la commission et après avoir obtenu confirmation de la conseillère d'Etat quant à son engagement d'étudier attentivement ses requêtes, le motionnaire transforme sa motion en postulat.

5. VOTE DE LA COMMISSION

La commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération cette motion transformée en postulat à l'unanimité, et de le renvoyer au Conseil d'Etat.

Lieu, le jour mois année.

*Le rapporteur :
(Signé) Jean-Luc Chollet*